

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 06/02/2025****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi six février à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 31/01/2025.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : POLLET Elodie.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025 02 02 Création itinéraire modes doux

Considérant la délibération n°2022_12_46 du 09/12/2022 portant sur la validation de l'étude d'avant-projet pour l'aménagement d'itinéraires modes doux le long de la RD27 entre la place de la Mairie et la Route des Eléchères,

Considérant que depuis la délibération du 9 décembre 2022, les coûts prévisionnels ont évolués,

Monsieur le Maire présente le projet en complétant le coût total estimé :

Coût total : 684 710 € HT

- Travaux : 605 840 €

- MOE : 33 870 €

- Acquisitions foncières : 45 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement d'itinéraires modes doux présenté par le cabinet Akènes,
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR, de la DSIL et du CRTE, du Conseil Régional par le biais du CAR et du Conseil Départemental par le biais du CDAS.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.****La secrétaire, Eva NOUASSRIA.**